



Réf. Farde e-Assemblées : 2382566

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

Objet : Asbl SOBRU.- Subside : 70.091,08 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle Loi communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 1989 y relative;

Vu la création par la Ville de Bruxelles de l'asbl SOBRU en date du 4 décembre 2014;

Considérant que depuis 2009, la Ville organise une fête de Saint-Nicolas pour les enfants âgés de moins de 11 ans de ses membres du personnel;

Considérant que c'est l'asbl SOBRU qui se charge d'organiser la fête de Saint-Nicolas;

Considérant que les années précédentes cette fête avait lieu sous forme d'un spectacle au Cirque Bouglione;

Vu la crise sanitaire de cette année, un tel évènement ne pouvait pas être organisé;

Considérant qu'exceptionnellement pour 2020, l'asbl SOBRU a dès lors proposé d'offrir un bon d'achat pour la fête de Saint-Nicolas des enfants des collaborateurs des employeurs-membres;

Considérant que les sociétés participantes, à savoir un magasin de cadeau et un magasin de livres, ont été choisie sur base d'un appel d'offres;

Considérant que pour cette initiative, l'asbl SOBRU sollicite un subside de 70.091,08 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

Autoriser l'octroi d'un subside de 70.091,08 EUR à l'asbl SOBRU pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas 2020 pour les enfants des membres du personnel de la Ville de Bruxelles.

Annexes :

